

## PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

<b>Événement :</b>	<b>42<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration</b>
<b>Date :</b>	<b>25-26 mai 2023</b>
<b>Lieu :</b>	<b>FRA, Schwarzenbergplatz 11, 1040 Vienne</b>
<b>Statut :</b>	<b>Version final</b>
<b>Participants :</b>	
Membres/suppléants ( <i>en l'absence des membres titulaires</i> ) :	Jim Clarken (IE, Président), Irena Ilieva (BG), Veronika Bilkova (CZ), Christoffer Badse (DK), Anne Peters (DE), Mart Susi (EE, point 1, jour 1), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Agnes Martinel (FR), Snježana Bagić (HR), Oreste Pollicino (IT), Katerina Kallitsioni (CY), Artūrs Kučš (LV), Lyra Jakulevičienė (LT), Noémie Sadler (LU), Balázs Gerencsér (HU), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL), Katarina Pabel (AT), Ines Ferreira Leite (PT) Csaba Ferenc Asztalos (RO), Katarina Vatovec (SI), Katarína Batková (SK), Tuomas Ojanen (FI), Per Bergling (SE), Philippe Boillat (CoE)
Représentants de la Commission :	Ingrid Bellander Todino (DG JUST)
Directeur :	Michael O'Flaherty
Services opérationnels :	Andreas Accardo ( chef de l'unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Joanna Goodey ( chef de l'unité « Justice, numérisation et migration » ), Siobhan McInerney-Lankford ( chef de l'unité « Égalité, Roms et droits sociaux »), chef de l'unité «Services institutionnels»), Nicole Romain (chef de l'unité «Communications et événements»), Adrianna Bochenek (Directorat), Francesco Saverio Liguori («Services institutionnels »), Luisa Lopez («Services institutionnels »), Sarah Strupp («Services institutionnels), Elena Balzarini («Coopération institutionnelle et réseaux»), Alessia Salvaneschi («Coopération institutionnelle et réseaux»), Anastasija Naumova («Coopération institutionnelle et réseaux»)
Membres excusés :	Nathalie Denies (BE), Marek Szydło (PL)
Suppléants ( <i>en présence des membres</i> )/ Observateurs/ Invités :	Paul Hafellner (DG JUST), Saša Gajn (OBS RS), Evis Alimehmeti (OBS AL); Daniele-Nicola Cangemi (OBS CoE), Carlien Scheele (OBS EIGE); Dora Kostakopoulou (OBS SC); Marta Dimauro (CSES, jour 1), Jack Malan (CSES, jour 1)

# PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

## Table des matières :

1	a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts.	3
b)	Possibles conflits d'intérêts .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
1.	a) Session à huis clos I .....	3
2	Adoption du projet de procès-verbal de la 41 <sup>e</sup> réunion du CA .....	3
3	a) Rapport des 68 <sup>e</sup> et 69 <sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités du président .	4
b)	Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période .....	4
4	Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM) .....	5
5	a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2023 et .....	5
b)	format révisé du rapport sur les droits fondamentaux.....	5
6	Questions financières .....	6
7	Avis du CA sur les comptes définitifs 2022 .....	6
8	Adoption du rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2022 .....	7
9	a) Virement budgétaire 2023_01 et b) modification du document de programmation 2023-2025 .....	8
10	Budget rectificatif 2023_01 .....	8
11	Plan stratégique 2023-2028 de la FRA : Discussion .....	9
12	Plan stratégique 2023-2028 de la FRA : Adoption .....	9
13	Mise à jour du projet de document de programmation 2024-2026 .....	9
14	Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2025 .....	10
15	Forum des droits fondamentaux 2024 .....	10
16	Bureau exécutif : élection d'un membre.....	11
17	Comité de rédaction du rapport annuel (AREEDIT) : élection d'un membre .....	11
18	Comité budgétaire : élection d'un membre.....	12
19	Huis clos II : Processus de sélection du comité scientifique 2023-2028 : nomination ....	12
20	Huis clos III .....	12
21	Approbation des dates des réunions du BE et du CA pour 2024 et 2025.....	12
22	Divers .....	13

# PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

## 1 a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

Principales conclusions :	
1.1	Le président ouvre la 42 <sup>e</sup> réunion du conseil d'administration (CA) et souhaite la bienvenue à tous les participants.
1.2	Le directeur présente au conseil d'administration le nouveau chef de l'unité « Égalité, Roms et droits sociaux », Siobhan McInerney-Lankford.
1.3	Le président interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion. Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.
1.4	Aucune observation n'ayant été formulée sur le projet d'ordre du jour, celui-ci est adopté.
1.5	Le président indique que la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, se rendra à l'agence le jour même pour rencontrer le président et le directeur, et salue le CA.
<b>Décision :</b>	A. L'ordre du jour de la 41 <sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté.

### 1. a Session à huis clos I

Principales conclusions :	
1.a.1	Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles.
<b>Décision :</b>	B. Au cours de la session à huis clos, des questions de conflit d'intérêts sont examinées et des mesures et décisions adéquates sont prises.

## 2 Adoption du projet de procès-verbal de la 41<sup>e</sup> réunion du CA

Principales conclusions :	
2.1	Le projet de procès-verbal de la 41 <sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté.
<b>Décision :</b>	C. Le procès-verbal de la 41 <sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté.

## 3 a) Rapport des 68<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> réunions du bureau exécutif et sur les activités du président

### b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

#### Principales conclusions :

- 3.1 Le président rend compte de la 68<sup>e</sup> réunion virtuelle du bureau exécutif (BE), qui s'est tenue le 23 février 2023, au cours de laquelle l'ordre du jour de la 42<sup>e</sup> réunion du CA a été préparé. Il remercie Oreste Pollicino (IT) pour sa participation à la 68<sup>e</sup> réunion du BE, qui est la dernière réunion à laquelle il a participé en tant que membre du BE.
- 3.2 Il donne également des informations sur la 69<sup>e</sup> réunion du BE, qui s'est tenue le matin afin de préparer la réunion du CA.
- 3.3 Le président informe de sa participation prochaine, en tant que représentant de la FRA, à la conférence intitulée « Addressing Statelessness in Europe : Closing Protection Gaps and Realising Everyone's Rights to a Nationality » (Traiter l'apatridie en Europe : combler les lacunes en matière de protection et mettre en œuvre les droits de chacun à une nationalité), qui se déroulera à Madrid, en Espagne, les 8 et 9 juin.
- 3.4 Le vice-président rappelle la nomination par le conseil d'administration du comité de recours pour traiter les recours du personnel de l'agence. Il indique qu'aucun recours n'a été introduit depuis sa nomination en 2022.
- 3.5 Le vice-président rappelle également que, lors de la dernière réunion du CA, il a été désigné comme observateur du CA au comité de présélection lors du recrutement du nouveau directeur organisé par la Commission européenne. Il confirme que la phase de présélection est terminée et qu'elle s'est déroulée de manière professionnelle et équitable à l'égard de tous les candidats.
- 3.6 Le directeur informe le conseil d'administration des activités passées de l'agence du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> mai 2023. Il informe le conseil d'administration des publications récentes de la FRA et de l'appréciation manifestée par les décideurs politiques pour la qualité et l'utilité des recherches de la FRA. Il informe également le conseil d'administration des enquêtes en cours de la FRA, de la coopération avec les institutions de l'UE et les organisations internationales, ainsi que de ses dernières visites dans les États membres de l'UE.
- 3.7 Le directeur fait également rapport au conseil d'administration sur des questions internes. Il fait le point sur les questions de gouvernance, y compris les résultats du rapport des services d'audit interne sur la communication. Il informe également le conseil d'administration de la nécessité de trouver de nouveaux locaux pour l'agence.
- 3.8 Le rapport du directeur est accueilli favorablement et le CA se félicite du travail accompli par l'agence au cours de la période de référence.

## **4 Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM)**

### **Principales conclusions :**

- 4.1 La Commission donne un aperçu de l'évolution récente de la politique en matière de droits fondamentaux.
- 4.2 La Commission partage des informations sur le suivi de son rapport sur la Charte 2022, qui met l'accent sur la protection et l'autonomisation de la société civile. Le conseil d'administration est informé que la Commission prépare une initiative sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance. La Commission examine avec les entreprises du secteur des technologies de l'information le code de conduite révisé pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne. La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'antisémitisme est en cours, dix stratégies nationales ayant été adoptées et douze étant en cours d'élaboration. D'ici la fin de l'année, la Commission publiera une étude sur les lacunes dans la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale et un rapport sur l'état d'avancement des plans d'action nationaux de lutte contre le racisme. Elle a publié un rapport d'évaluation sur les cadres stratégiques nationaux pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. Elle a également nommé un nouveau coordinateur de la Commission sur la lutte contre la haine à l'égard des musulmans. En avril 2023, elle a publié un rapport sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ, tandis que les conclusions du Conseil sur la sécurité des personnes LGBTIQ doivent être adoptées lors du Conseil de juin 2023.
- 4.3 Enfin, le conseil d'administration est informé qu'un accord a été trouvé sur l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, alors que des négociations sont en cours sur la proposition de directive relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un accord provisoire a été conclu sur l'adhésion de l'UE à la CEDH.

## **5 a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2023 et**

## **b) Format révisé du rapport sur les droits fondamentaux.**

# PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

<b>Principales conclusions :</b>	
5.1	Le président du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit), Philippe Boillat, rend compte des activités de l'AREdit et présente le rapport sur les droits fondamentaux 2023 pour adoption.
5.2	Le conseil d'administration examine et adopte le rapport 2023 sur les droits fondamentaux, saluant le travail de l'équipe de rédaction de la FRA.
5.3	En vue du prochain rapport sur les droits fondamentaux, le conseil d'administration examine et adopte une nouvelle structure qui consistera en un chapitre principal sur les droits fondamentaux dans l'UE ; trois chapitres thématiques ; et un chapitre couvrant l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
5.4	Le conseil d'administration discute également et sélectionne les trois sujets suivants pour les chapitres thématiques dans le cadre de la structure révisée : 1) Impact de la crise du coût de la vie et de l'augmentation de la pauvreté dans l'UE ; 2) Menaces contre les valeurs démocratiques – protection de l'espace civique : renforcement de la participation essentielle et des droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression ; 3) Migration – préoccupations en matière de droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE.
<b>Décision :</b>	<p>D. Le conseil d'administration adopte le Rapport sur les droits fondamentaux 2023.</p> <p>E. Le conseil d'administration adopte la nouvelle structure du rapport sur les droits fondamentaux, composé d'un chapitre principal sur les droits fondamentaux dans l'UE, de trois chapitres thématiques et d'un chapitre couvrant l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.</p> <p>F. Le conseil d'administration sélectionne les trois thèmes suivants pour les chapitres thématiques dans le cadre de la structure révisée : 1) Impact de la crise du coût de la vie et de l'augmentation de la pauvreté dans l'UE ; 2) Menaces contre les valeurs démocratiques – protection de l'espace civique : renforcement de la participation significative et des droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression ; 3) Migration – préoccupations en matière de droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE.</p>

## 6 Questions financières

<b>Principales conclusions :</b>	
6.1	Le conseil d'administration reçoit des informations actualisées sur les questions financières, y compris une mise à jour de la consommation du budget en 2022.

## 7 Avis du CA sur les comptes définitifs 2022

<b>Principales conclusions :</b>	
----------------------------------	--

# PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

7.1 Le comptable de la FRA, Andreas Miltos, présente les comptes définitifs de l'agence pour 2022.

7.2 Le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2022.

<b>Décision :</b>	G. Le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2022 de l'agence.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 8 Adoption du rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2022

### Principales conclusions :

8.1 Le conseil d'administration reçoit le rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2022. Le rapport d'activité annuel consolidé décrit la réalisation des objectifs de la FRA dans ses domaines de travail. Il présente un aperçu des preuves et des avis d'experts de la FRA, des conseils techniques et des autres activités qui contribuent aux priorités et à l'agenda politique de l'UE. Il dresse également la liste des principales publications de la FRA en 2022 et fournit des informations sur les références aux médias et aux travaux de la FRA.

8.2 Le conseil d'administration adopte le rapport, dont il salue la qualité globale et félicite le personnel de l'agence pour ses activités et ses réalisations.

<b>Décision :</b>	H. Le conseil d'administration adopte le rapport d'activité annuel consolidé 2022.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## 9 A) Virement budgétaire 2023\_01 et b) modification du document de programmation 2023-2025

Principales conclusions :	
9.1	Le chef des « Corporate Services » (CS) présente le premier virement budgétaire, qui couvre un transfert d'excédent des titres I et II vers les dépenses opérationnelles du titre III. En outre, des virements internes auront lieu au sein du titre III.
9.2	Il propose au conseil d'administration de reporter certains projets et d'allouer ces fonds au Forum des droits fondamentaux 2024 en raison de l'urgence de conclure un contrat avec un organisateur d'événements en vue de sa préparation.
9.3	Il informe le conseil d'administration que le document de programmation 2023-2025 a été modifié afin de refléter les virements budgétaires proposés.
9.4	Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n° 1 et la première modification du document de programmation 2023-2025.
<b>Décision :</b>	I. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2023_01 et la première modification du document de programmation 2023-2025.

## 10 Budget rectificatif 2023\_01

Principales conclusions :	
10.1	Le chef des « Corporate Services » présente la proposition de budget rectificatif n° 1 en fournissant une explication détaillée des fonds reçus par l'agence, notamment de l'Office du mécanisme financier (OMF) des subventions de l'EEE et de la Norvège, du médiateur grec (projet financé par les subventions de l'EEE et de la Norvège) et des autorités autrichiennes (subvention pour le loyer).
10.2	Le conseil d'administration examine et adopte le budget rectificatif 2023_01.
<b>Décision :</b>	J. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2023_01.



## 11 Plan stratégique 2023-2028 de la FRA : Discussion

Principales conclusions :	
11.1	Le conseil d'administration examine le plan stratégique 2023-2028. Les contractants du CSES (Centre for Strategy & Evaluation Services) présentent le processus qui conduit à la soumission du projet final.
11.2	Le conseil d'administration formule plusieurs observations et suggestions sur le projet de document et convient de donner au groupe de travail « Stratégie » du conseil d'administration le temps de réfléchir à ces observations et de présenter un projet final pour adoption le lendemain.

## 12 Plan stratégique 2023-2028 de la FRA : Adoption

Principales conclusions :	
12.1	Le groupe de travail sur la stratégie présente au conseil d'administration ses réactions et réflexions sur les commentaires reçus la veille concernant le projet de plan stratégique 2023-2028.
12.2	Une version révisée du projet est présentée et discutée.
12.3	Le conseil d'administration adopte le plan stratégique 2023-2028 de la FRA.
<b>Décision :</b>	K. Le conseil d'administration adopte le plan stratégique 2023-2028 de la FRA.

## 13 Mise à jour du projet de document de programmation 2024-2026

## Principales conclusions :

- 13.1 La version actualisée du document de programmation 2024-2026 est présentée au conseil d'administration.
- 13.2 Au cours de la présentation, le directeur introduit deux nouvelles idées de projet : 1) mettre en place un groupe consultatif de la FRA pour la jeunesse afin d'intégrer le point de vue des jeunes dans les travaux de la FRA, et 2) étudier les implications opérationnelles de l'adhésion de l'UE à la CEDH pour les travaux de la FRA. Il propose que les deux projets débutent dès 2023 et se poursuivent ensuite en 2024. Il demande au conseil d'administration d'accepter leur inclusion dans le document de programmation pour 2023 au moyen d'une procédure écrite dès que les fiches correspondantes auront été élaborées.
- 13.3 Le conseil d'administration approuve la procédure écrite.
- 13.4 La représentante de la Commission accueille favorablement le projet de document de programmation, confirme que celui-ci est conforme à l'agenda politique de l'UE et donne son avis préliminaire informel. La Commission souligne l'importance de fournir en temps utile les résultats des grandes enquêtes de la FRA et invite à poursuivre l'engagement d'allouer des ressources suffisantes à ces activités de base. À cet égard, elle annonce l'accord conclu au sein de la Commission pour proposer une augmentation du budget de la FRA de 1,4 million d'euros l'année prochaine pour les enquêtes sur les Roms et les immigrés, en tenant compte de l'impact de l'inflation sur les enquêtes.
- 13.5 Le conseil d'administration est informé par le directeur des contraintes financières de la FRA. Le conseil d'administration note avec inquiétude que la capacité de l'agence à s'acquitter de son mandat est entravée par un manque de ressources financières et humaines adéquates.
- 13.6 Le conseil d'administration convient que le président écrira aux institutions européennes au nom du conseil d'administration afin d'attirer l'attention sur les difficultés budgétaires auxquelles l'agence est confrontée et de demander un financement adéquat.

## 14 Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2025

### Principales conclusions :

- 14.1 Le directeur présente les priorités proposées et les activités prévues pour 2025.
- 14.2 Les retours d'information des membres du conseil d'administration mettent en évidence un certain nombre de sujets, dont des idées pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte. Il souligne également la nécessité de refléter le plan stratégique 2023-2028 récemment adopté par la FRA dans le programme de travail pour 2025.

## 15 Forum des droits fondamentaux 2024

### Principales conclusions :

## PROCÈS –VERBAL DE LA 42<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

- |      |                                                                                                                                                                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15.1 | Le concept et les grandes lignes du Forum des droits fondamentaux 2024 est présenté au conseil d'administration.                                                                                                   |
| 15.2 | Les membres du conseil d'administration accueillent favorablement la structure et le contenu proposés pour l'événement et proposent des suggestions sur des sujets susceptibles de faire l'objet de tables rondes. |

### 16 Bureau exécutif : élection d'un membre

Principales conclusions :	
16.1	Le président indique qu'à la suite de la fin du mandat d'Oreste Pollicino (IT) au sein du bureau exécutif, un poste est devenu disponible.
16.2	Katharina Pabel (AT) présente sa candidature et son expertise dans le domaine.
16.3	Afin d'assurer l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du BE et compte tenu du fait qu'une autre candidature qualifiée a été présentée, Oreste Pollicino annonce qu'il s'abstiendra de présenter sa candidature pour un second mandat.
16.4	Le conseil d'administration élit Katharina Pabel (AT) au bureau exécutif pour un mandat de deux ans et demi à compter du 26 mai 2023.
<b>Décision :</b>	L. Le conseil d'administration élit Katharina Pabel en tant que membre du bureau exécutif pour un mandat de deux ans et demi à compter du 26 mai 2023.

### 17 Comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) : élection d'un membre

Principales conclusions :	
17.1	Le président annonce que le mandat de Yolanda Gamarra (ES) au sein du Comité éditorial du rapport annuel (AREdit) prendra fin le 10 juin 2023. Par conséquent, un poste deviendra vacant après cette date.
17.2	Yolanda Gamarra présente sa candidature pour un nouveau mandat.
17.3	Le conseil d'administration réélit Yolanda Gamarra pour un second mandat à compter du 11 juin 2023 pour une durée de deux ans et demi.
<b>Décision :</b>	M. Le conseil d'administration réélit Yolanda Gamarra pour un second mandat d'une durée de deux ans et demi à compter du 11 juin 2023.

## 18 Comité budgétaire : élection d'un membre

Principales conclusions :	
18.1	Le président annonce que le mandat d'Irena Ilieva (BG) au sein du comité budgétaire prendra fin le 11 juin 2023, de sorte qu'un poste deviendra vacant après cette date.
18.2	Irena Ilieva présente sa candidature pour un nouveau mandat.
18.3	Le conseil d'administration réélit Irena Ilieva au comité budgétaire pour un mandat de deux ans et demi à compter du 12 juin 2023.
<b>Décision :</b>	N. Le conseil d'administration élit Irena Ilieva (BG) en tant que membre du comité budgétaire pour un mandat de deux ans et demi à compter du 12 juin 2023.

## 19 Huis clos II : Processus de sélection du comité scientifique 2023-2028 : nomination

Principales conclusions :	
Le conseil d'administration nomme les onze nouveaux membres du comité scientifique de la FRA pour la période 2023-2028.	

## 20 Huis clos III

Principales conclusions :	
Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles.	

## 21 Approbation des dates des réunions du BE et du CA pour 2024 et 2025

Principales conclusions :	
Le conseil d'administration approuve les dates des réunions du BE et du CA en 2024 et 2025 : 23-24 mai 2024, 27 septembre 2024 et 12-13 décembre 2024 ; 22-23 mai 2025, 18-19 septembre 2025, 11-12 décembre 2025.	
<b>Décision :</b>	O. Le conseil d'administration approuve les dates des réunions du CE et du CA pour 2024 et 2025 : 23-24 mai 2024, 27 septembre 2024 et 12-13 décembre 2024 ; 22-23 mai 2025, 18-19 septembre 2025, 11-12 décembre 2025.

## 22 Divers

<b>Principales conclusions :</b>	
22.1	Le conseil d'administration est informé de la nécessité de reprogrammer la prochaine réunion du CA, initialement prévue pour le 29 septembre 2023, afin d'aligner le calendrier sur la procédure de sélection en cours pour le nouveau directeur de la FRA. La nouvelle date proposée pour la prochaine réunion du CA est celle des 19 et 20 octobre 2023, dans l'attente de la confirmation par la Commission de l'état d'avancement de la procédure de sélection du directeur.
22.2	Le président propose que, dans le cas où la procédure de sélection ne serait pas achevée avant les 19 et 20 octobre, la réunion du conseil d'administration soit remplacée par une réunion virtuelle d'une demi-journée le 29 septembre afin d'examiner d'autres points de l'ordre du jour en suspens.
22.3	Le président remercie Saša Gajin, l'observateur de la Serbie, pour son engagement et son soutien au cours de son mandat, qui prendra fin en septembre 2023.
22.4	Le président remercie également Theodora Kostakopoulou pour sa présidence du comité scientifique de la FRA au cours des dernières années. Le directeur se fait l'écho du président et remercie l'ensemble du comité scientifique, dont le mandat s'achève le 3 juin 2023, en soulignant son importance et en mettant en exergue la valeur ajoutée de toutes les productions de l'agence.

Date de la prochaine réunion : 19 et 20 Octobre 2023

<b>Approuvé le :</b>	29 septembre 2023
<b>Par le président :</b>	p.p. 